



Règlement intérieur d'une association : comment le mettre en place ?

Fiche pratique publié le 13/02/2014, vu 521 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La mise en place du règlement intérieur d'une association loi 1901 nécessite de suivre plusieurs étapes : son élaboration et son adoption, sa déclaration et sa publication puis son éventuelle approbation par l'administration concernée. Découvrez nos conseils pratiques.

En principe, vous n'avez pas à déclarer le règlement intérieur à la préfecture. Sa publication au Journal officiel ou dans un journal d'annonces légales n'est pas non plus requise.

Le règlement intérieur s'impose aux dirigeants et aux adhérents au même titre que les statuts. Toute violation de celui-ci constitue une faute susceptible d'être sanctionnée.

[Voir le guide](#)